

# Livret d'information

## Période scolaire 2011-2012



Cercle scolaire  
Saint-Aubin – Vallon

# Table des matières

1. Introduction	2
2. Répartition des classes – Corps enseignant	3
3. Horaires des classes	5 - 6
4. Horaires des transports scolaires	7 - 8
5. Calendrier scolaire 2011-2012	9
6. Règlement scolaire	11 - 17
7. Message de la Police cantonale	18 - 19
8. Rentrée scolaire	20 - 25
9. Personnes de contact	26
10. Charte	27 - 28
11. Divers	29 - 31



## 1. Introduction

Chers Parents,

C'est avec grand plaisir que nous vous remettons les informations relatives à la rentrée scolaire sous forme de « livret ». Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires dont vous avez besoin concernant l'organisation ainsi que le fonctionnement du cercle.

**Cette brochure est à garder précieusement durant toute l'année scolaire.**

Nous souhaitons à vos enfants une rentrée harmonieuse, riche en apprentissage et en découvertes.

Merci pour votre collaboration et bonne lecture !

La commission scolaire et le corps enseignant

Juin 2011

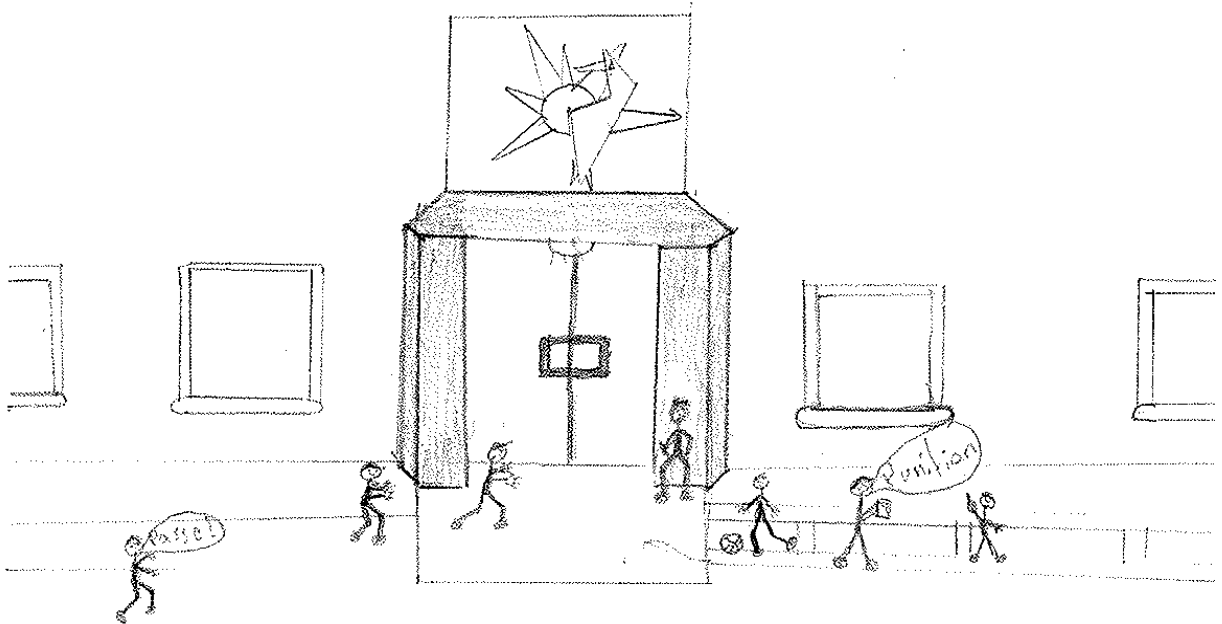
LA RENTRÉE



## 2. Répartition des classes – Corps enseignant

<b>Classe</b>	<b>Enseignant-e</b>	<b>Téléphone</b>
<b>EE</b>	Mme Nathalie Imstepf Poste à repourvoir	078 648 37 97
<b>EE</b>	Mme Laurane Crausaz	076 499 23 10
<b>1P</b>	Mme Esther Volery Mme Cindy Baeriswyl	026 677 22 88 079 579 28 04
<b>1P</b>	Mme Valérie Papaux	078 805 68 85
<b>2P</b>	Mme Véronique Chassot  Mme Lise-Madeleine Chanex	026 677 14 34 079 712 77 64 026 677 30 82 079 664 71 90
<b>3P</b>	Mme Laurence Oulevey Mme Christine Corminboeuf	026 667 05 31 026 675 29 10
<b>4P</b>	M. Frédéric Jungo	079 723 03 79
<b>5P</b>	M. Jean-Claude Gagnaux Mme Catherine Jorand	026 677 34 88 026 664 02 50
<b>6P</b>	Mme Sophie Minguely	079 580 63 55
<b>ACM-ACT</b>	Mme Joëlle Mouthon	079 741 64 46
Téléphone de l'école de Saint-Aubin		026 677 23 44
Téléphone de l'école de Vallon		079 453 07 01

# LA RENTRÉE



### 3. Horaires des classes

<b>Première enfantine à Vallon</b>		
<b>Lundi</b>		<b>13h15 – 15h35</b>
<b>Mardi</b>		<b>13h15 – 15h35</b>
<b>Mercredi</b>	<b>08h00 – 11h15</b>	
<b>Jeudi</b>		<b>13h15 – 15h35</b>
<b>Vendredi</b>		<b>13h15 – 15h35</b>

<b>Deuxième enfantine à Vallon</b>		
<b>Lundi</b>	<b>08h00 – 11h15</b>	<b>13h15 – 15h35</b>
<b>Mardi</b>	<b>08h00 – 11h15</b>	
<b>Mercredi</b>	<b>08h00 – 11h15</b>	
<b>Jeudi</b>	<b>08h00 – 11h15</b>	
<b>Vendredi</b>	<b>08h00 – 11h15</b>	<b>13h15 – 15h35</b>



<b>1 P et 2 P à Saint-Aubin</b>		
<b>Lundi</b>	<b>08h05 – 11h20</b>	<b>13h20 – 15h40</b>
<b>Mardi</b>	<b>08h05 – 11h20</b>	<b>13h20 – 15h40</b>
<b>Mercredi</b>	<b>08h05 – 11h20</b>	
<b>Jeudi</b>	<b>08h05 – 11h20</b>	<b>13h20 – 15h40</b>
<b>Vendredi</b>	<b>08h05 – 11h20</b>	<b>13h20 – 15h40</b>

1P et 2 P : mardi et jeudi après-midi en alternance

<b>3 P à 6 P à Saint-Aubin</b>		
<b>Lundi</b>	<b>08h05 – 11h20</b>	<b>13h20 – 15h40</b>
<b>Mardi</b>	<b>08h05 – 11h20</b>	<b>13h20 – 15h40</b>
<b>Mercredi</b>	<b>08h05 – 11h20</b>	
<b>Jeudi</b>	<b>08h05 – 11h20</b>	<b>13h20 – 15h40</b>
<b>Vendredi</b>	<b>08h05 – 11h20</b>	<b>13h20 – 15h40</b>



## 4. Horaires des transports scolaires

### Ecole enfantine

#### ALLER le matin

#### Départ

Les Friques – Vallon	07h40
Saint-Aubin – Vallon	07h45
Carignan – Vallon	07h50

#### ALLER l'après-midi

#### Départ

Les Friques – Vallon	12h50
Saint-Aubin – Vallon	12h55
Carignan – Vallon	13h00

#### RETOUR le matin

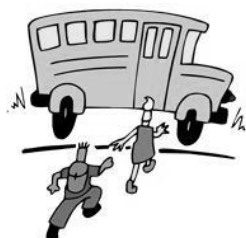
#### Arrivée

Vallon – Carignan	11h21
Vallon – St-Aubin	11h25
Vallon – Les Friques	11h40

#### RETOUR l'après-midi

#### Arrivée

Vallon – Carignan	15h41
Vallon – St-Aubin	15h45
Vallon – Les Friques	16h00



## Ecole primaire

### ALLER le matin

### Départ

Les Friques – Saint-Aubin	07h40
Vallon – Saint-Aubin	07h53
Carignan – Saint-Aubin	07h55

### ALLER l'après-midi

### Départ

Les Friques – Saint-Aubin	12h50
Vallon – Saint-Aubin	13h01
Carignan – Saint-Aubin	13h03

### RETOUR le matin

### Arrivée

St-Aubin – Carignan	11h33
St-Aubin – Vallon	11h34
St-Aubin – Les Friques	11h40

### RETOUR l'après-midi

### Arrivée

St-Aubin – Carignan	15h53
St-Aubin – Vallon	15h54
St-Aubin – Les Friques	16h00

***Les bus sont exclusivement réservés aux transports scolaires !***

***Pour le confort et la sécurité des enfants, les horaires de transport seront strictement respectés !***

Le départ des bus à St-Aubin se fait sur le parking situé à côté de la ferme communale. Cette place est mise à ban et réservée uniquement aux bus scolaires pendant les heures d'école.

Pour faciliter les déplacements et pouvoir respecter les horaires, les enfants doivent être présents à l'arrêt prévu,  
**5 minutes avant le départ du bus. Merci.**

Nous nous réservons le droit de changer cet horaire en cours d'année scolaire si des modifications pouvaient améliorer le confort des élèves.

## 5. Calendrier scolaire

### **Rentrée des classes 2011/2012**

Jeudi 25 août 2011

### **Vacances d'automne**

Lundi 17 octobre 2011 au mardi 1er novembre 2011

Reprise des cours le mercredi 2 novembre 2011

### **Immaculée Conception**

Jeudi 8 décembre 2011

### **Vacances de Noël**

Lundi 26 décembre 2011 au vendredi 6 janvier 2012

Reprise des cours le lundi 9 janvier 2012

### **Camp de ski**

Lundi 9 janvier 2012 au vendredi 13 janvier 2012

### **Vacances de Carnaval**

Lundi 20 février 2012 au vendredi 24 février 2012

Reprise des cours le lundi 27 février 2012

### **Vacances de Pâques**

Vendredi 6 avril 2012 au vendredi 20 avril 2012

Reprise des cours le lundi 23 avril 2012

Attention : cette année, les vacances commencent le Vendredi Saint !

### **Ascension**

Jeudi 17 mai 2012 au vendredi 18 mai 2012

### **Pentecôte**

Lundi 28 mai 2012

### **Fête Dieu**

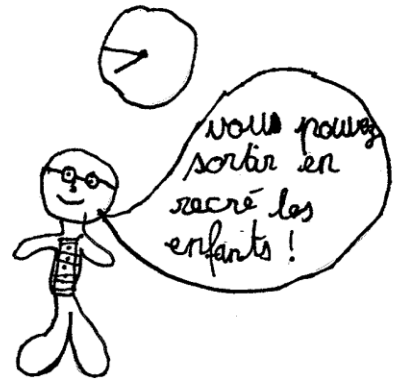
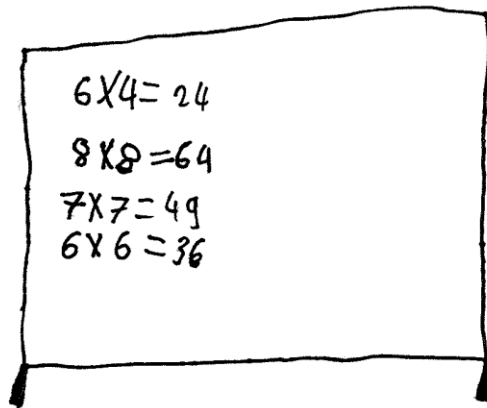
Jeudi 7 juin 2012 au vendredi 8 juin 2012

### **Fin de l'année scolaire**

Vendredi 6 juillet 2012

**Rentrée des classes 2012/2013 : jeudi 23 août 2012**





## 6. Règlement scolaire

### **Absences et excuses**

En cas de maladie, d'urgence chez le médecin ou pour toute autre absence légitime, les parents ou les personnes qui ont la garde de l'enfant doivent impérativement informer l'enseignant(e) avant le début de l'école et non pendant les cours.

Tél. de l'école de St-Aubin	026 677 23 44
Tél. de l'école de Vallon	079 453 07 01

Si l'absence de l'enfant n'a pas été signalée, l'enseignant(e) essaie de contacter les parents. En cas de non réponse, il contacte un membre de la commission scolaire qui poursuit les recherches sur le chemin de l'école et au domicile de l'élève.

Si l'enfant n'est pas trouvé après ces démarches, la police sera contactée.

L'inspecteur sera avisé de tous retards répétitifs et non justifiés.

Rappel : les absences prévisibles (rendez-vous chez le dentiste ou autres) devraient être, dans la mesure du possible, fixées en dehors des horaires de classe.

Un certificat médical est obligatoire après 3 jours de maladie. Les demandes de congé spécial n'excédant pas trois jours consécutifs par année scolaire doivent être adressées par écrit au maître de classe. Au-delà, elles doivent être adressées à l'Inspecteur scolaire. Ces demandes doivent être justifiées. Le congé spécial est prévu pour faire face à des événements ou déplacements imprévisibles ou qui ne peuvent être planifiés, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité ou importance (par exemple événements familiaux d'une grande importance, fêtes religieuses importantes, deuils). Les motifs de

convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié, ni à la fin de l'année scolaire, ni à un autre moment de l'année. Les demandes de congé motivées par une prolongation des vacances seront rejetées, même lorsque le billet d'avion a déjà été acheté.

### **Matériel**

Les téléphones portables ne doivent être ni vus, ni entendus. En cas de non respect de cette règle, ils seront confisqués pour un mois. Ils peuvent être utilisés en dehors des horaires scolaires.

Les radios, MP3, appareils audio à écouteurs et autres jeux électroniques ne sont pas autorisés durant les heures de classe et dans la cour. Les rollers, trottinettes, skates ne peuvent pas être utilisés pendant la récréation. Les jouets à caractères agressifs ainsi que les objets dangereux sont interdits dans l'enceinte de l'école.

### **Dégâts**

En cas de dégâts occasionnés par un enfant, la RC des parents couvrira les frais.

En cas de dégâts aux moyens d'enseignement (livres, etc), le montant du matériel sera facturé aux parents.



## Récréations

Dans le but de préserver la santé et la dentition de vos enfants, nous vous encourageons à privilégier les collations non sucrées.

Lors des récréations, les élèves ne quittent pas la cour.

### Idées pour la récréation



#### A base de fruits et légumes

- 🍏 pomme, poire, nectarine, prune, pruneau, orange, mandarine, cerises, abricot, selon la saison. Utiliser du citron pour éviter le brunissement sur les fruits coupés.



- 🍅 tomate, tomates cerises, carotte, radis, concombre, fenouil, céleri-branche, poivron.
- 🥕 jus de légumes ou jus de fruit naturels



- 🍞 bâtonnets de 3 couleurs : pain complet, gruyère et carotte ou céleri ou poivron
- 🥜 noix, noisettes, amandes



#### A base de farineux

- 🍞 pain aux noix, pain complet, ballons ou petits pains complets



- 🍪 galettes de riz nature, pains suédois, pains croustillants, zwiebacks complets
- 🍪 grissinis, darvida, blévita, produits aux céréales nature
- 🍪 petits pains maison aux légumes, pop corn non sucré
- 🥪 sandwiches (jambon, thon, fromage, oeuf dur, salade). Eviter beurre et mayonnaise.

#### A base de produits laitiers



- 🧀 fromage : gruyère, tilsit, babybel, fromage frais, fromage à tartiner
- 🥛 berlingot de lait, petit yoghourt à boire

Service médical scolaire 08

Boîtes récréation, idées



Peu recommandés pour les récréations, car trop riches en graisse, en sel, en sucre, peu rassasiants et mauvais pour les dents :

- 🍪 barres de céréales, mini-cakes, petits pains au chocolat, croissants aux noisettes, tartelettes, barres chocolatées, barres au lait
- 🍟 chips, cacahuètes
- 🥤 limonade, thé froid



- 🥤 Ne pas oublier d'encourager l'enfant à boire de l'eau
- 🍪 Pour les enfants qui déjeunent, une petite collation suffit
- 🍪 Pour ceux qui ne déjeunent pas, proposer une collation avec au moins 2 aliments de groupes différents : fruit + produit laitier ou fruit + farineux ou farineux + produit laitier

Service médical scolaire 08

Boîtes récréation, idées

## **Education sportive**

Les chaussures doivent avoir une semelle **propre et blanche** (qui ne laisse pas de traces sur le sol).

Pour être dispensé d'éducation physique, l'élève doit apporter un certificat médical ou une demande écrite des parents.

## **Comportement général**

Une tenue correcte est exigée en classe.

Nous demandons à chaque élève un langage poli et respectueux.

Les élèves saluent les adultes qu'ils croisent.

Les gestes de violence, même sous forme de jeux, sont interdits.

## **Soins et prévention**

Durant leur scolarité, les enfants reçoivent à plusieurs reprises la visite de professionnels de la santé et de la sécurité. Les sujets suivants peuvent être abordés :

- Prévention des abus sexuels, en principe, à l'école enfantine et information sexuelle en 4P ou 5P.
- En 5 et/ou 6P, information sur la violence et ses conséquences.

Une caravane passe durant l'année pour les soins dentaires. Les enfants qui sont suivis par un dentiste privé doivent fournir une attestation.

Une prophylaxie dentaire est organisée dans tous les degrés, de l'école enfantine à la 6P.



### **Services auxiliaires**

Les services auxiliaires scolaires (psychologie, logopédie, psychomotricité) sont à disposition des enfants présentant des difficultés dans leur développement scolaire, relationnel, familial, comportemental,...

Une permanence est ouverte au CEP à Estavayer-le-Lac, en principe un jeudi par mois (sauf pendant les vacances).

Des demandes d'informations sont possibles en tout temps. Elles sont gratuites. La discrétion est assurée.

Tél. CEP Estavayer-le-Lac 026 663 91 10

### **Commission scolaire**

La Commission scolaire est régie par les articles 60, 61, 62 et 63 de la loi scolaire qui sont résumés ci-après.

La Commission scolaire est l'organe consultatif du Conseil communal. Celui-ci est tenu de la consulter dans les affaires scolaires.

Un représentant des maîtres (évent. 2) participe aux séances de la Commission avec voix consultative.

La Commission scolaire veille à la collaboration entre les écoles et les parents.

Elle règle les difficultés qui peuvent intervenir entre parents, maîtres et élèves. La Commission scolaire est à la disposition des parents ainsi que des élèves pour toutes propositions, remarques, problèmes, litiges pouvant survenir dans le cadre de la scolarité.



La Commission scolaire a en outre les attributions suivantes qu'elle exerce sous l'autorité du Conseil communal :

- a) elle surveille le fonctionnement de l'école
- b) elle gère le budget relatif au cercle scolaire
- c) elle préavise la nomination du personnel enseignant
- d) elle répartit, en collaboration avec le corps enseignant, les classes dans les différents locaux et détermine quelle classe est confiée à chaque maître ; la répartition des classes est soumise à l'approbation de l'inspecteur scolaire
- e) elle visite régulièrement les classes
- f) elle élabore et fait respecter le règlement scolaire local
- g) elle expédie les affaires courantes
- h) elle organise les transports scolaires
- i) en collaboration avec le corps enseignant, elle organise le camp de ski et autres manifestations
- j) elle organise des manifestations telles que lotos, marché d'été ou de Noël. L'éventuel bénéfice de ces manifestations est destiné à financer une partie des activités scolaires (p.ex. camp de ski, visites de musée, transport pour une sortie, théâtre, etc) qui sont à la charge des parents.

## **Transport d'élèves**

### **Le chemin de l'école**

- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents lorsqu'ils attendent le bus ou qu'ils se rendent à l'école.
- L'enfant doit faire l'expérience du chemin de l'école : apprendre à gérer son temps, mieux connaître son environnement, maîtriser la route comme piéton.
- Le transport en voiture par les parents doit rester une exception.

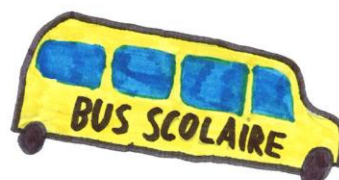


- Avec l'introduction de la deuxième enfantine, il semble difficile d'appliquer le fait que votre enfant puisse se rendre seul à l'école. Nous vous encourageons à l'accompagner sur son trajet afin de le sensibiliser aux règles de la circulation et de le préparer dans sa vie de futur piéton.
- Les alentours de l'école sont surveillés 10 minutes avant et après les cours. En dehors de ce temps, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

Les élèves sont tenus d'avoir une attitude correcte envers les chauffeurs. Ils doivent en outre rester assis et attachés tout au long du trajet. En cas de problème durant le transport, le chauffeur informera la commission scolaire de l'identité de l'élève perturbateur. Après deux avertissements prononcés par la commission scolaire, il sera exclu du bus par celle-ci durant au maximum 10 jours de classe. Pendant cette période, les parents auront la charge du trajet.

### **Rappel des règles d'or**

- Je salue le chauffeur
- Je laisse descendre mes camarades avant de monter dans le bus
- J'attache ma ceinture
- Je parle doucement dans le bus et ne me bagarre pas. Le conducteur doit se concentrer
- Je reste assis jusqu'à l'arrêt du bus
- Je ne mange et ne bois pas dans le bus





## **Message de la Police cantonale**

Chers Parents,

Hé oui, les vacances ne sont pas encore commencées qu'il faut déjà penser à la rentrée.

### **A pied à l'école**

Le chemin de l'école joue un rôle important dans la vie d'un enfant. Il favorise les rencontres avec des camarades du même âge ou plus âgés, contribue au développement moteur, intellectuel et social de l'enfant.

L'objectif final est que l'enfant devienne indépendant, qu'il puisse se rendre seul à l'école (tôt ou tard, l'enfant parcourra le chemin seul) et d'apprendre à surmonter les défis de la route. Le trajet scolaire doit être préparé soigneusement :

- parcourez-le avec votre enfant à plusieurs reprises avant la rentrée scolaire en guise d'exercice (découverte des différents dangers qu'il pourrait rencontrer) ;
- n'optez pas pour l'itinéraire le plus court, mais le plus sûr ;
- prévoyez suffisamment de temps pour que votre enfant puisse aller à l'école tranquillement.

### **Parents responsables**

Les parents qui accompagnent leurs enfants en voiture à l'école sont susceptibles de créer des accidents de la circulation. Ils pensent participer à la sécurité routière en utilisant la voiture, alors qu'au contraire ils augmentent les risques. Manque de temps, commodité, ignorance, etc... incitent souvent les parents à s'arrêter le plus près possible de l'école ou du jardin d'enfants, sur la chaussée, devant un passage pour piétons, devant une file de voitures, dans un virage, aux endroits où il est interdit de s'arrêter, dans la cour d'école.

Pour plus de sécurité, voici quelques règles à respecter :

- le nombre de personnes transportées ne doit pas excéder celui de places autorisées ;
- les enfants s'assièront de préférence sur les sièges arrières ;
- tous les passagers feront usage de la ceinture de sécurité (les enfants de moins de 12 ans mesurant moins de 150 cm doivent être assurés au moyen d'un dispositif de retenue pour enfants) ;
- prévoyez suffisamment de temps et roulez de façon exemplaire ;
- ne vous arrêtez pas à des endroits interdits ou avec peu de visibilité ;
- faites descendre votre enfant côté trottoir ;
- avant de repartir, contrôlez qu'il n'y a pas d'enfants devant ou derrière votre véhicule ;
- si les enfants ne prêtent pas attention à la circulation, donnez un petit coup de klaxon ou arrêtez-vous ;
- roulez avec prudence aux abords de passages pour piétons ;
- soyez vigilants à proximité des arrêts de transports publics ou bus scolaires.

**N'oubliez pas qu'en tant que parent, vous servez de modèle.**

La Police cantonale vous remercie pour votre engagement en faveur de la sécurité des enfants.



## 7. Rentrée scolaire

### A. Enfantine

#### Matériel nécessaire

- 1 paire de pantoufles qui tiennent bien aux pieds.
- 1 tablier à manches longues, c'est-à-dire une vieille chemise d'adulte (recouvrant les genoux de l'enfant) avec des élastiques aux poignets et autour du cou. N'oubliez pas d'y ajouter un petit suspens qui permette de le pendre et d'y inscrire le prénom.
- 2 paquets de mouchoirs en papier.
- 4 photos passeport.
- 1 paire de pantoufles de rythmique avec le prénom inscrit à l'intérieur. Elles resteront en classe pour toutes les activités motrices.
- 20 FRS seulement pour les EE 2 (voir p.31)

Nous nous occupons de fournir les feutres et les crayons ainsi que d'autres petites fournitures scolaires comme des ciseaux, feutres indélébiles, taille-crayon, colle ... A cet effet, nous vous demandons une participation de Fr. **20.-** (à apporter le premier jour de classe, dans une enveloppe, avec le prénom de votre enfant dessus), d'avance merci !

Le jour de la rentrée est pour tous **le jeudi 25 août 2011.**

Pour ce 1<sup>er</sup> jour, les enfants de 2<sup>ème</sup> enfantine sont attendus à Vallon à 8.00 h et les enfants de 1<sup>ère</sup> enfantine à 13.15 h . Le bus assurera déjà les transports selon les horaires. Cependant, vous avez aussi la possibilité d'amener vous-même votre enfant pour ce 1<sup>er</sup> jour.

## **Les anniversaires**

Aussi à l'école ! C'est un moment où l'enfant tient une place particulière parmi ses camarades.

### **Pour les élèves de 2<sup>ème</sup> enfantine :**

Vous serez invités à venir passer un moment à l'école le jour de l'anniversaire de votre enfant. Vous aurez préparé avec lui un cahier personnel. Il concerne votre enfant et ses intérêts, ses goûts, ses plaisirs qui sont souvent méconnus dans le cadre scolaire.

**Donc, deux à trois semaines précédant la date fatidique, passez en classe.** Nous fixerons avec vous la date de la fête et vous remettrons le livre que vous remplirez à la maison avec votre enfant. A ce sujet, de plus amples renseignements vous parviendront ultérieurement.

### **Pour les élèves de 1<sup>ère</sup> enfantine :**

Nous vous proposons d'amener un petit goûter si vous en avez envie. Il faut juste nous le signaler quelques jours avant.



## La collaboration

La collaboration avec les parents est indispensable car l'école est un complément à l'éducation de la famille.

Nous serons à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter pour nous rencontrer.

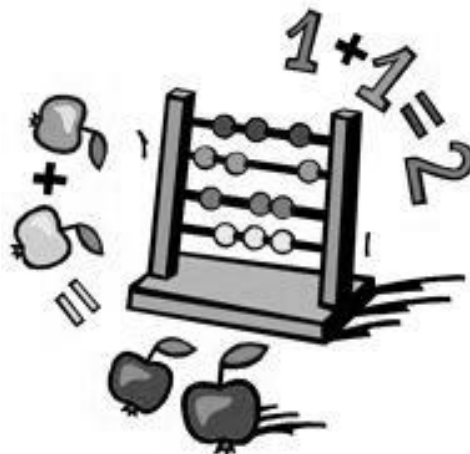
Vous êtes aussi les bienvenus ; acceptez que votre enfant vous emmène voir la classe. Cela lui fera plaisir !

## La chaîne téléphonique

La liste téléphonique permet de transmettre les messages urgents.

Merci de bien vouloir indiquer le numéro que vous souhaitez faire figurer sur cette liste au moyen du formulaire qui vous sera donné. **La liste définitive vous sera ensuite transmise dans le courant de la 2<sup>e</sup> semaine d'école.**

Le principe consiste à toujours appeler la personne qui suit le nom de votre enfant sur cette liste. En cas d'absence de la personne à appeler, il faut téléphoner à la personne suivante. La dernière personne de la liste nous rappelle pour nous confirmer le bon fonctionnement de la chaîne.



## B. Primaire

### Matériel nécessaire pour les élèves de 1P et 2P

- 1 plumier
- 2 crayons papier
- 1 gomme blanche
- 1 taille-crayon avec boîtier
- 1 boîte de 18 crayons couleur au minimum (Caran d'Ache, si possible, car ils sont de très bonne qualité; de plus, si nécessaire, on peut les acheter à la pièce dans une papeterie pour compléter sa boîte)
- 1 boîte de feutres
- 1 bâton de colle
- 1 bonne paire de ciseaux
- 1 porte-documents (carton ou plastique)
- 1 blouse de protection pour la peinture (vieille chemise)
- 1 paire de pantoufles
- 20 FRS (voir p.31)

**Toutes ces affaires seront marquées du prénom de l'enfant et seront en sa possession dès le premier jour. Merci de veiller à ce que chacun ait ce matériel tout au long de l'année.**

A la rentrée, chaque élève recevra une règle, un bloc de feuilles, une gomme, un crayon à papier, des livres et des cahiers.



## **Matériel nécessaire pour les élèves de 3P et 4P**

- 1 effaceur
- 1 plume réservoir
- 1 taille-crayon avec boîtier
- 1 boîte de crayons de couleurs (minimum 12 couleurs)
- 1 boîte de feutres (minimum 12 couleurs)
- 1 bâton de colle
- 1 dossier rigide pour mettre les devoirs
- 1 paire de ciseaux
- 1 tablier à longues manches ou une vieille chemise
- 1 paire de pantoufles
- 20 FRS (voir p.31)

Un crayon papier, une gomme, une règle et un stylo vert seront distribués au début de l'année.

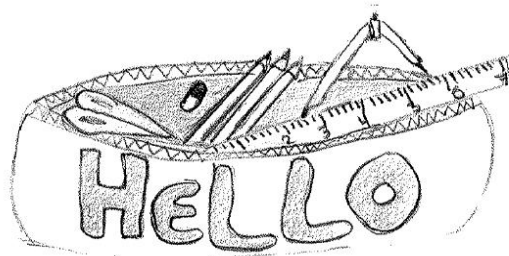
Nous souhaitons que le prénom ou les initiales de votre enfant soient inscrits sur les effets ci-dessus.

Merci de vérifier et de compléter si nécessaire ce matériel tout au long de l'année. La plupart de ces fournitures peuvent être achetées en classe (nous fournissons les cartouches d'encre).



## Matériel nécessaire pour les élèves de 5P et 6P

- 1 plumier
- 1 taille-crayon
- 1 effaceur
- 1 paire de ciseaux
- 1 bâton de colle
- 1 compas
- 1 équerre
- 1 rapporteur
- 1 dossier avec élastique
- 1 boîte de crayons de couleur
- 1 boîte de feutres
- 1 règle de 30 cm
- 1 tablier de bricolage
- 1 paire de chaussons
- 1 sac et des affaires de gymnastique (chaussures uniquement avec des semelles blanches et propres)
- 20 FRS (voir p.31)



## 8. Personnes de contact

### Commission scolaire

<b>Mme Anne-Pascale Collaud</b> , présidente	079 715 28 54
<b>Mme Isabelle Ney</b> , vice-présidente	078 801 94 67
<b>Mme Mireille Arm</b> , membre	079 433 24 57
<b>Mme Laurence Baliacas</b> , membre	079 816 91 39
<b>Mme Béatrice Bapst</b> , membre	026 677 32 50
<b>Mme Véronique Froidevaux</b> , membre	079 787 94 75
<b>Mme Manuela Gerber</b> , membre	079 541 61 28
<b>Mme Françoise Roth</b> , membre	079 769 75 06
<b>Mme Carine Torche</b> , membre	079 647 99 56

### Représentantes des communes

Mme Anne-Pascale Collaud	Saint-Aubin	079 715 28 54
Mme Isabelle Ney	Vallon	078 801 94 67

### Inspecteur scolaire

Ecole enfantine et école primaire	Inspecteur des écoles Région Nord Monsieur Jean-Marie Pittet Chemin des Mazots 2 1700 Fribourg Tél. 026 305 73 83
-----------------------------------	--

### Responsable d'établissement

Mme Véronique Chassot	026 677 14 34
-----------------------	---------------

### Société de transport

Easy bus Sàrl, Saint-Aubin	026 677 28 30 et 079 411 37 93
----------------------------	-----------------------------------

## **9. Charte**

### **1. Chacun a le droit de se sentir soutenu, assisté par les enseignants et les camarades**

- a. Je ne dérange pas le travail de mes camarades.
- b. J'aide mon camarade lorsque l'enseignant le demande.
- c. Je porte assistance à un camarade en danger lors de bagarres ou j'appelle du secours si nécessaire.
- d. Je réponds favorablement aux demandes d'aide d'un camarade plus jeune que moi.

### **2. Chacun a le droit de s'aimer tel qu'il est et de croire en ses capacités**

- a. Je reconnais mes compétences et mes limites.
- b. Je prends soin de mon aspect extérieur.
- c. J'utilise les conseils qu'on me donne pour progresser.

### **3. Chacun a le droit d'être accepté et respecté par les autres**

- a. Je parle poliment à mes camarades et aux adultes.
- b. J'écoute les autres et je donne mon avis sans paroles ou gestes agressifs ou blessants.
- c. Je salue les adultes et les camarades que je rencontre.
- d. Je ne me moque pas de l'apparence des autres.
- e. J'évite de laisser ou de mettre quelqu'un à l'écart.

#### 4. Chacun a droit à un cadre de vie agréable et en bon état

- a. Je n'endommage pas les installations, le mobilier, le matériel et les expositions.
- b. J'entre dans le bâtiment cinq minutes avant le début de la classe.
- c. J'entre, je me déplace et je sors calmement du bâtiment.
- d. Je jette mon chewing-gum dans la poubelle avant d'entrer dans le bâtiment.
- e. J'utilise les différentes poubelles pour le tri des déchets.
- f. Je laisse les toilettes propres.
- g. J'éteins la lumière et je ferme la porte avant de quitter un local.
- h. Par mon comportement, j'évite de donner du travail supplémentaire à la concierge.
- i. Je respecte les consignes du chauffeur du bus.



## 10. Divers

### Natation

Notre cercle scolaire n'est pas en mesure d'offrir aux enfants des cours de natation pour des raisons d'infrastructures. Pour les parents qui trouvent qu'il est indispensable, dans notre région, d'apprendre à nager, voici des adresses utiles:

Payerne Natation  
Case postale 326  
1530 Payerne

<http://www.payerne-natation.com>



Ecole de Natation 1 & 2  
Mercredi 18h00 - 18h45  
Piscine scolaire de la Promenade  
1530 Payerne

Club de natation d'Avenches (CNA)  
CP 10  
1580 Avenches  
tel.079 852 62 55

info@cnavenches.ch  
<http://cnavenches.ch>

Dans le canton:  
<http://www.ecole-natation.ch>



## **Bibliothèque**

Bibliothèque Communale  
Le Château 1566 St-Aubin  
Tel: 026 677 10 40



Horaire d'ouverture :

Mercredi                    16h00 - 18h00  
Jeudi                        19h00 - 20h30  
Samedi                     09h00 - 11h00  
Juillet/août : jeudi 18h30 - 20h30

Fermeture annuelle : Vacances de Noël - Vacances de Pâques.

## **Gymnastique**

Grégory Dessibourg, président, 079 342 92 94

## **Football**

Philippe Chanex, président, 079 610 90 23

## **Volley-ball**

Stéphan Gerber, président, 079 600 40 24

## **Tir**

Saint-Aubin : Christian Wagner, président, 079 450 71 56  
Vallon : Frédéric Collaud, président, 079 317 82 55

## **Musique La Caecilia à Saint-Aubin**

Jean-Michel Gummy, président, 026 677 32 52

## **Badminton**

Christophe Chassot, président, 026 677 05 00

## **Tennis de table**

Maurice Chassot, président, 026 677 29 71

Chers Parents,

Durant l'année scolaire, nous organisons trois activités fixes, soit les crêpes à Carnaval, une sortie à la patinoire et une promenade en fin d'année.

Avec l'accord de la commission scolaire, nous pensons qu'il est plus simple d'encaisser un montant total pour ces activités prévues de la 2<sup>ème</sup> enfantine à la 6P. Celui-ci est à apporter en classe au plus tard à la fin de la première semaine d'école.

Crêpes	4.-
Patinoire	6.-
Sortie	10.-
<b>Total</b>	<b>20.-</b>

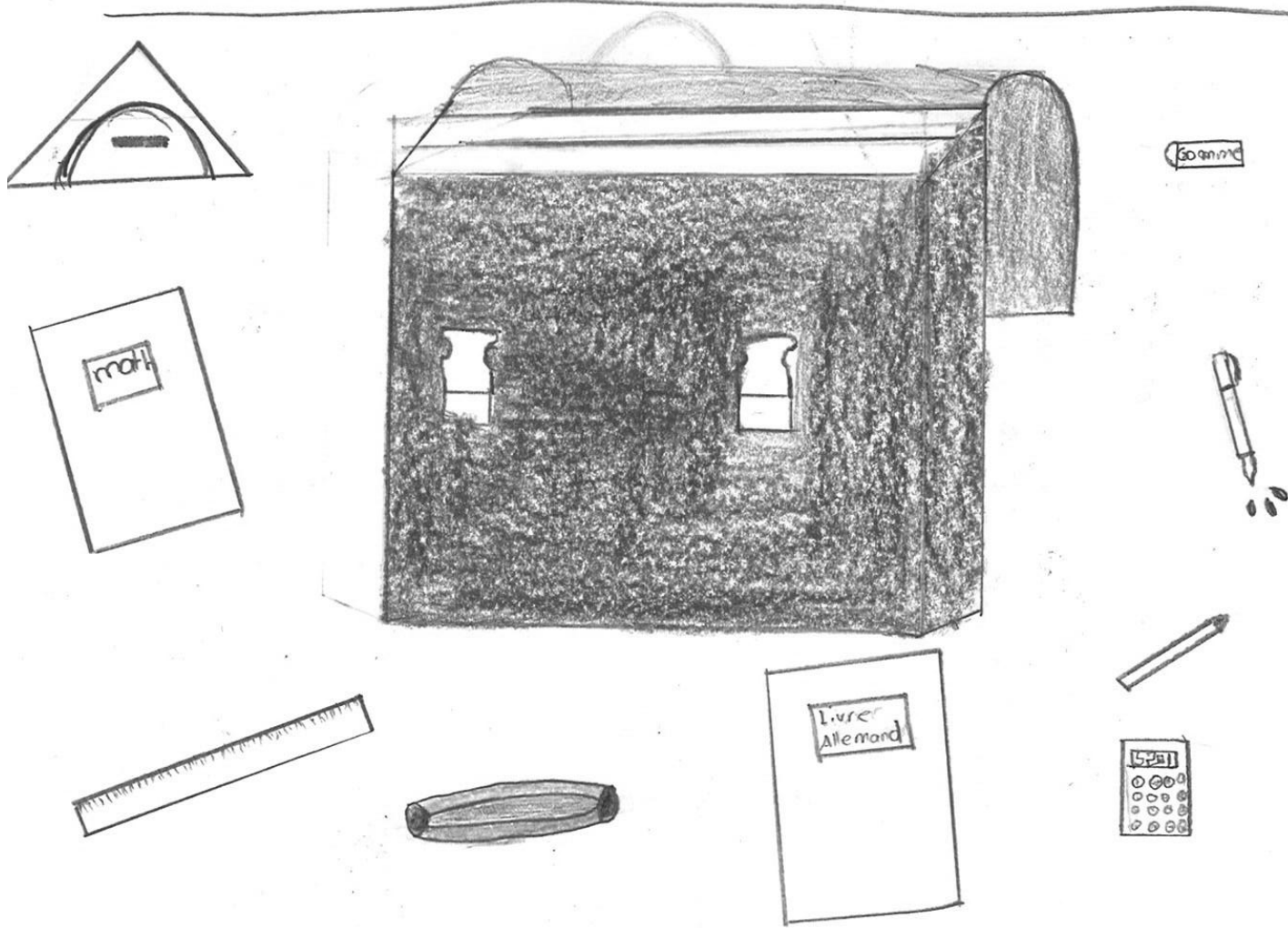
S'il restait un solde à la fin de l'année, le montant serait donné au nouvel enseignant ou à la nouvelle enseignante de la classe.

Si une activité supplémentaire était organisée par une classe, une participation serait demandée.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous adressons, chers Parents, nos cordiales salutations.

Les enseignants et enseignantes

C'est la rentrée



# ANNÉE SCOLAIRE

